

efficaces et fiables et qui favorisent la croissance et le développement économiques, de nos pays.

- Définir un plan visant à assurer le plus haut niveau de sécurité dans les systèmes de transport aérien, maritime et terrestre, à améliorer l'infrastructure et à accroître la protection de l'environnement en améliorant la conformité aux normes internationales et aux pratiques recommandées, telles qu'établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI).
- Mener des discussions visant à mettre au point un programme de coopération, en tenant compte des Déclarations de Santiago et de San Salvador issues des Conférences régionales sur les mesures de confiance et de sécurité, à propos du transport maritime et aérien des déchets nucléaires et autres déchets dangereux et, lorsqu'il y a lieu, coopérer avec les organisations internationales compétentes pour renforcer ou développer les normes régissant le transport de ces marchandises et leur sécurité.
- Préparer, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC) des Nations unies, un profil des systèmes et services régionaux de transport tenant compte des accords, décisions, projets et études déjà réalisés par les organisations régionales et celles de l'hémisphère. Un tel profil recensera les principaux problèmes et possibilités qui se présentent aux pays de l'hémisphère, à titre de première mesure pour l'établissement de priorités et de politiques régionales des transports concernant, entre autres, l'harmonisation des normes et l'échange de technologie.
- Demander aux institutions financières internationales les ressources nécessaires pour entreprendre le plus tôt possible des projets d'infrastructure des transports dans les Amériques, y compris ceux qui tiennent compte des besoins spécifiques des plus petites économies.

C. Télécommunications

Les gouvernements vont:

- Établir des stratégies pour appuyer le développement et la mise à jour permanente d'un plan d'infrastructure régionale des communications, compte tenu des plans nationaux, de la nécessité de l'accès universel aux services de télécommunication de base dans toute la région et de l'évolution de la société de l'information mondiale.
- Coopérer étroitement avec le secteur privé afin de développer rapidement l'infrastructure des télécommunications dans la région, en adoptant des stratégies pour ouvrir à tous l'accès à prix modique au service téléphonique de base et à Internet, par exemple en mettant en oeuvre les lignes directrices de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) sur les services à valeur ajoutée et en encourageant la création de centres de services d'information à la communauté qui offriront l'accès à la téléphonie de base et aux services à valeur ajoutée, à des ordinateurs, à Internet et aux